

# LE JOURNAL OFFICIEL DU DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

PV n° 22 du 5 décembre 2017

# L'OFFICIEL LOTOIS

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – F.F.F. – LIGUE D'OCCITANIE  
715, Côte des Ormeaux – BP. 21 – 46 001 – CAHORS Cedex 9



## SECRETARIAT

OUVERTURE: lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 9 h 15 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30



05 65 35 68 10



[secretariat@district-foot-lot.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot-lot.fff.fr)



# COMMISSION DES JEUNES

## **FUTSAL U15/U17 :**

Le premier tour du Challenge organisé par le District se déroulera aux vacances de Noël et/ou d'hiver. La finale se jouera aux vacances d'hiver ou de Pâques.

Les clubs pouvant accueillir un ou plusieurs plateaux devront se faire connaître au plus tard le 14 décembre, en précisant le jour, l'heure du plateau et la catégorie.

## **CHANGEMENTS DATES/LIEUX/HORAIRES :**

### U13 :

Le plateau non joué le 02/12/2017 à Puybrun est reporté au 09/12/2017 à 15 heures avec accord des équipes concernées : PSV D'OLT 3 ; PPFC 1 ; AV FOOT 46 NORD 2 et 3.

Tous les plateaux non joués le 02/12/2017 pour raison climatique sont reportés au 16/12/2017 :

- . Plateau de LALBENQUE,
- . Plateau de QUERCY BLANC,
- . Plateau de LABASTIDE MURAT,
- . Plateau de CAUSSE LIMARGUE.

### U9 :

Tous les plateaux non joués le 02/12/2017 pour raison climatique sont reportés au 09/12/2017 à 10 heures :

- . Plateau de l'ESCG,
- . Plateau de MARTEL,
- . Plateau de LIMOGNE,
- . Plateau de L'HOSPITALET.

### U7 :

Le plateau prévu le 09/12/2017 à St Germain du Bel Air est déplacé à LABASTIDE MURAT (10 h).  
Equipes concernées : ENT BOURIANE FC 1 ; CAHORS FC 1, 2 et 3 ; LACAPELLE FOOT 1 ; ST GERMAIN 1.

## **COUPES DU LOT U17/U15 :**

**1<sup>er</sup> tour le 13 janvier 2018** – Inscriptions possibles jusqu'au 15/12/2017 sur Footclub (1 équipe par club).

Tirage au sort le 19/12/2017 à 10 h 30 au District.

## FUTSAL U11 :

Catégorie	Date	Club organisateur	Lieu	Heure début	places disponibles	équipes inscrites	places restantes
U11	02/12/2017	AVF 46 N	BIARS/CERE	14H	6	AVF 46 N 1,2 et 3, CAUSSE LIMAR 1 et 2,	1
U11	08/12/2017	ELAN MARIVALOIS	LACAPELLE-MARIVAL	18H30	6	ELAN MARIVALOIS 1 et 2. AVF 46 N 1 et 2,	2
U11	09/12/2017	FC LALBENQUE	LALBENQUE	13H30	6	FC LALBENQUE 1,2 et 3. PSVD'OLT 1,2 et 3.	Complet
U11	12/01/2018	ELAN MARIVALOIS	LACAPELLE-MARIVAL	18H30	6	ELAN MARIVALOIS 1 et 2.	4
U11	20/01/2018	AVF 46 N	BIARS/CERE	14H	6	AVF 46 N 1,2 et 3. LABASTIDE-MURAT 1 et 2, SEGALA FOOT 1,	Complet
U11	20/01/2018	FC LALBENQUE	LALBENQUE	13H30	6	FC LALBENQUE 1, 2 et 3.	3
U11	27/01/2018	FC QUERCY BLANC	CASTELNAU-MONTRATIER	14H30	6	FC QUERCY BLANC 1 et 2. PSVD'OLT 1, 2, 3 et 4.	Complet
U11	03/02/2018	FC LALBENQUE	LALBENQUE	13H30	6	FC LALBENQUE 1, 2 et 3.	3
U11	10/02/2018	LABASTIDE-MURAT	LABASTIDE-MURAT	14H	6	LABASTIDE-MURAT 1 et 2,	4

**Futsal U11 :** matchs à 5 contre 5 (4 + 1 GB) sur un terrain de handball.

## FUTSAL U9 :

Catégorie	Date	Club organisateur	Lieu	Heure début	places disponibles
U9	20/01/2018	AVF 46 N	BIARS/CERE	14H	8
U9	27/01/2018	FC LALBENQUE	LALBENQUE	13H30	8
U9	27/01/2018	FC QUERCY BLANC	CASTELNAU-MONTRATIER	10H	8
U9	03/02/2018	AVF 46 N	BIARS/CERE	14H	8
U9	10/02/2018	LABASTIDE-MURAT	LABASTID-MURAT	10H	8
U9	10/02/2018	FC LALBENQUE	LALBENQUE	10H15	8
U9	17/02/2018	FC QUERCY BLANC	CASTELNAU-MONTRATIER	10H	8

**Futsal U9 :** matchs à 5 contre 5 (4 + 1 GB) sur un demi-terrain de handball.

(suite tableau Futsal U9)

équipes inscrites	places restantes
AVF 46 N 1,2,3 et 4. ELAN MARIVALOIS 1 et 2.	2
FC LALBENQUE 1,2 et 3.	5
FC QUERCY BLANC 1. CAUSSE SUD 1,	6
AVF 46 N 1,2,3 et 4. ELAN MARIVALOIS 1 et 2.	2
LABASTIDE-MURAT 1 et 2,	6
FC LALBENQUE 1,2 et 3.	5
FC QUERCY BLANC 1. LACAPELLE FOOT 1, CAUSSE SUD 1,	5

## **FUTSAL U7 :**

Cat.	Date	Club organisateur	Lieu	Heure début	places dispo	équipes inscrites	places restantes
U7	27/01/2018	AVF 46 N	BIARS	14H	12	AVF 46 N 1 et 2. ELAN MARIVALOIS 1 et 2.	8
U7	27/01/2018	FC HAUT CELE	BAGNAC	14H	12	EF HAUT CELE 1, 2 et 3.	9
U7	27/01/2018	FC LALBENQUE	LALBENQUE	10H15	12	FC LALBENQUE 1,2 et 3.	9
U7	10/02/2018	AVF 46 N	BIARS	14H	12	AVF 46 N 1 et 2. ELAN MARIVALOIS 1 et 2.	8
U7	10/02/2018	FC HAUT CELE	BAGNAC	14H	12	FC HAUT CELE 1, 2 et 3.	9
U7	10/02/2018	FC LALBENQUE	LALBENQUE	13H30	12	FC LALBENQUE 1,2 et 3.	9
U7	17/02/2018	FC QUERCY BLANC	CASTELNAU-MONTRATIER	14H30	12	FC QUERCY BLANC 1 et 2. PSVD'OLT 1, LACAPELLE FOOT 1,	8

**Futsal U7** : matchs à 4 contre 4 (3 + 1 GB) sur un tiers ou 1/2 terrain de handball

# COMMISSION DES CHAMPIONNATS

## **EXCELLENCE :**

CAUSSE LIMARGUE – BOURIANE non joué le 03/12/2017 est fixé au 28/01/2018 à Thégra à 15 heures.

SEGALA FOOT – ST GERMAIN DU BEL AIR non joué le 02/12/2017 est fixé au 27/01/2018 à 20 heures à Sousceyrac.

ST CYPRIEN/MONT – SEGALA FOOT du 09/12/2017 est avancé à 19 heures à Montcuq – Accord des clubs.

## **PROMOTION D'EXCELLENCE :**

ECCF – CAUSSE SUD 46 du 10/12/2017 est inversé après accord des clubs, donnant :

. CAUSSE SUD 46 1 – ECCF le 10/12/2017 à Limogne à 15 heures,

. ECCF – CAUSSE SUD 46 1 le 05/05/2018 à Cajarc à 20 heures.

ELAN MARIVALOIS 2 – LACAPELLE FOOT non joué le 02/12/2017 est fixé au 27/01/2018 à Issendolus à 20 heures.

LABASTIDE MURAT – CAHORS FC 2 non joué le 03/12/2017 est fixé au 28/01/2018 à 15 heures.

## **1ERE DIVISION – POULE A :**

ST GERMAIN DU BEL AIR 2 – QUERCY BLANC 2 non joué le 03/12/2017 est fixé au 17/12/2017 à 15 heures.

## **1ERE DIVISION – POULE B :**

BIARS/BRETENOUX 3 – ELAN MARIVALOIS 3 non joué le 03/12/2017 est fixé au 17/12/2017 à 15 heures – Terrain annexe de Biars.

## **PROMOTION DE 1ERE DIVISION – POULE A :**

BOISSIERES – LAPOPIE non joué le 03/12/2017 est fixé au 17/12/2017 à 15 heures,

LABASTIDE MURAT 2 – ESCG 2 non joué le 03/12/2017 est fixé au 17/12/2017 à 13 heures.

## **PROMOTION DE 1ERE DIVISION – POULE B :**

COMIAC – TEYSSIEU non joué le 03/12/2017 est fixé au 17/12/2017 à 15 heures,

ELAN MARIVALOIS 4 – CAZILLAC 1 non joué le 03/12/2017 est fixé au 17/12/2017 à Molières à 15 heures.

LABATHUDE – FONTS non joué le 03/12/2017 est fixé au 21/01/2018 à 15 heures.

**DEUXIEME DIVISION – POULE A :**

PUYBRUN 2 – BEDUER/FAYCELLES du 03/12/2017 a été inversé donnant le match retour suivant :

PUYBRUN 2 – BEDUER/FAYCELLES à Puybrun le 06/05/2018 à 13 heures.

CAUSSE LIMARGUE 3 – CAPDENAC LE HAUT 2 non joué le 02/12/2017 est fixé au 16/12/2017 à Rocamadour à 20 heures.

## **COMMISSION DES FEMININES**

BEGOUX ARC/CAHORS – SEGALA FOOT du 10/12/2017 se jouera à Cahors Terre Rouge – Terrain n°4 à 13 heures.

L'ensemble de la journée 8 non jouée le 03/12/2017 est fixée au 17/12/2017.

# COMMISSION DES ARBITRES

## ETATS GENERAUX de L'ARBITRAGE

### QUELQUES PETITES AVANCEES SEULEMENT

Le 28 octobre 2017 au District de Football

#### Assistent :

Floréal BARRANCO	Président de la Commission Départementale de Recrutement et Fidélisation des Arbitres
Serge MARTIN	Président du District de Football du Lot
Marie Laure RAYNAL	Présidente de Commission Départementale des Statuts de l'Arbitrage
Jean Claude BRUEL	Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage
Francis DELOR	Responsable des Désignation des Arbitres
Damien HUG	Responsable de la formation des Arbitres et Arbitre de Ligue
Gilles ROUILLON	Responsable de l'Amicale des Educateurs
Laëtitia BARBET	Représentante Féminine – Club BEGOUX / CAHORS
Francis CAZARD	Représentant le Club de P. S. V. d'OLT
Alain MAS	Président du Club de E. S. C. G.
Julien NESPOULOUS	Président du club de CARDAILLAC
Mathieu HENRI	Président du Club de CAPDENAC le HAUT
Dominique LOUIS	Arbitre D1
Alain TRINQUE	Arbitre D2
Carine BOUYSSOU	Arbitre Féminine D3
Julien FLEURIOT	Jeune Arbitre de District
Robin HINGRAND	Jeune Arbitre de Ligue

#### Excusés :

Didier BREIL	Secrétaire Général de District du Lot
Didier BLANIE	Président de l'Amicale des Educateurs
Emma FRANCOUAL	Présidente de la Commission Féminine
Laurent ALAZARD	Arbitre D3 et Président du Club de CAZALS MONTCLERA
Emmanuel RAFFY	Président du Club de BRENGUES
Stéphane TOUREUX	Président du Club de HAUTE BOURIANE
Didier DORIAN	Président du club de MONTCABRIER
Marine GAUTHIER	Présidente du club de TEYSSIEU (excuse tardive)

#### Absents et non excusés :

Franck LEONARD	Président de la Commission des Jeunes et du Club de QUERCY BLANC
Alain VIGUIE	Responsable de l'équipe Féminine de QUERCY BLANC
Stéphane MAZEYRIE	Président du club de PUYBRUN

A 8h 45, le Président du District Serge MARTIN accueille les participants en leur souhaitant la bienvenue aux « ETATS GENERAUX de l'ARBITRAGE ».

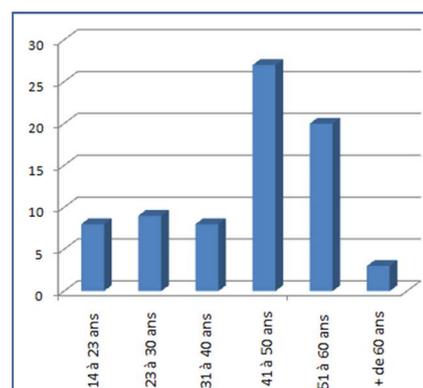
Floréal BARRANCO, responsable de la CDRFA prend la parole et relate, le pourquoi et la raison de cette assemblée concernant « l'Arbitrage Lotois ». Pour étayer le travail des participants, l'évocation de l'arbitrage au sein du district du Lot est énoncée.

Tout d'abord, pour les débats qui vont suivre, il a été présenté :

### 1 - Etat des lieux est présenté :

- Un non renouvellement des licences d'arbitres au début de saison fait apparaître une baisse de 10 arbitres par rapport à la saison dernière.
- Le nombre de clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage est énorme, c'est-à-dire 23 clubs. Cela représente 36 % des clubs du District du Lot. On peut noter que 6 clubs d'excellence sur 12 font partie des clubs en infraction. Le manque d'arbitres pour le District est de 24.
- 5 clubs dont l'équipe première évolue en 2<sup>ème</sup> Division, le constat est le suivant là aussi il y a un manque évident d'arbitres soit 5.
- Chez les jeunes, la carence est d'autant plus flagrante que le manque d'arbitres JEUNES est importante dont l'objectif de la FFF est de **faire arbitrer les jeunes par le jeunes** or dans le District du Lot nous avons 8 Jeunes Arbitres, 4 évoluent en Ligue et parmi les 4 Jeunes Arbitres de District seulement 2 ont renouvelé leur licence en début de saison.
- L'arbitrage féminin est représenté seulement 2 arbitres féminines sur 3 ont renouvelé leur licence. Notez que nous avons un championnat féminin de District mais peu de représentantes féminines au niveau arbitral. L'objectif de la FFF est que pour la prochaine coupe du monde féminine, les corps arbitral féminin national soit de 10000 arbitres.
- Notre corps arbitral est vieillissant et la moyenne d'âge est de 55 ans. La pyramide des âges nous le montre bien :

15 à 23 ans	: 8 arbitres
23 à 30 ans	: 9 arbitres
31 à 40 ans	: 8 arbitres
41 à 50 ans	: 27 arbitres
51 à 60 ans	: 20 arbitres
+ 60 ans	: 3 arbitres



L'objectif pour cet état des lieux est :

- Que les clubs en infraction se mettent en règle avec le statut de l'arbitrage dans les plus brefs délais ;
- Amélioration du nombre de Jeunes Arbitres qui nous fait défaut pour la couverture des rencontres de jeunes ;

- De féminiser le corps arbitral féminin, afin que celui-ci soit plus représentatif au sein de l'arbitrage Lotois ;
- De favoriser le rajeunissement du corps arbitral Lotois qui à ce jour est vieillissant.

## 2 – Les Besoins :

- Après avoir détaillé les arbitres nécessaires pour une journée complète de championnat, il en ressort un besoin de :
 

○ Championnat Senior masculin et féminin	:	48 arbitres
○ Championnat Jeunes	:	12 arbitres
○ Assistants en PH	:	2 arbitres
○ Championnat U 17 et U15 Ligue	:	<u>2 arbitres</u>
Total	:	64 arbitres
  
- Arbitres de District est au nombre de : 52 arbitres
  
- A déduire l'indisponibilité de nos arbitres : 15 arbitres (au minimum)
  
- Nous disposons pour une journée complète de championnat de :
 

	:	<b>37</b> arbitres
--	---	--------------------
  
- Il y a un manque effectif de : **27** arbitres

Le **constat** est qu'avec cette carence d'arbitres, les rencontres de 2ème Division, Féminines, U 15 et U 17 ne seront pas couvertes, à condition que les arbitres ne dirigent qu'une **seule et unique** rencontre par week-end.

## 3 – Statut de l'arbitrage :

- Des rappels et commentaires ont été faits sur les articles suivants du statut de l'arbitrage.
 

○ Article 41	:	Nombre d'arbitres
○ Article 45	:	Arbitres supplémentaires
○ Article 46	:	Sanctions financières
○ Article 47	:	Sanctions sportives
○ Article 48	:	Procédure

## 4 – Le Recrutement :

- Déjà que les clubs en infraction se mettent en règle avec les statuts en fonction des différents articles afin de régulariser leur situation administrative.
- Que les conditions de recrutement soient issues du club et non d'aller chercher un arbitre d'un autre club.
  - Les candidats peuvent être :
    - Un jeune (moins de 23 ans) ;
    - Un senior dans la tranche d'âge de 23 à 45 ans ;
    - Ne pas proposer des candidats trop âgés qui n'ont pas d'avenir dans l'arbitrage (promotions internes, candidature à l'échelon Ligue, ...)

- Pour les écoles de football indépendantes se mettre en règle avec le statut de l'arbitrage, pour les écoles de football non indépendante liées à des clubs de fournir au moins un jeune arbitre afin d'enrayer la pénurie d'arbitre dans cette catégorie pour atteindre l'objectif de la FFF que les catégories de jeunes soient arbitrées par des jeunes arbitres ;
- Que les éducateurs privilégient le rôle d'éducateur au sens « **d'éduquer** » en montrant aux jeunes qu'ils forment la pratique de football mais aussi les lois du jeu qui gèrent cette discipline.

### 5 – La Fidélisation :

Celle-ci commence dans le club de l'arbitre, car celui-ci fait « **partie intégrante du club qu'il représente** ». Il doit être lié et intégré au Comité Directeur du Club (parfois l'arbitre est oublié et laissé pour compte), celui-ci est la ressource officielle concernant les problèmes liés aux lois du jeu. Il peut être aussi le **réfèrent en arbitrage**, personne faisant défaut à ce jour dans la plupart des clubs. C'est l'interlocuteur officiel des instances officielles du district, c'est **obligatoire** voir article 44 du statut de l'arbitrage.

La fidélisation de l'arbitre peut être faite suivant deux axes :

- Par son district :
  - C'est-à-dire par sa CDA en assurant son suivi théorique et pratique afin de l'intégrer dans le classement annuel des arbitres ;
  - De le conseiller et de l'aider à progresser afin d'améliorer ses compétences théoriques et pratiques ;
  - De le solliciter pour assurer des rencontres de niveau supérieur (PL, U 19 ou U 17 Ligue, ....) ;
  - De le désigner pour les phases finales de fin de saison ;
  - De le récompenser pour les services rendus à l'arbitrage ;
  - .....
- Pour le club qu'il représente :
  - Club ayant un nombre plus que suffisant d'arbitres ;
  - Club ayant amené sur plusieurs années plusieurs candidats à l'arbitrage ;
  - Arbitre fidèle à son club depuis de nombreuses années ;
  - .....

### 6 – Axes de travail par groupe :

- Axe de travail : **LE RECRUTEMENT et la FIDELISATION**
  - Recruter
    - Comment recruter ?
    - De quelle manière recruter ?
    - Qui recruter ?
    - Où recruter ?
    - Quels sont les moyens pour recruter dont nous disposons pour assurer le recrutement de candidats arbitres ?
    - .....
  - Fidéliser
    - Comment fidéliser l'arbitre ?

- Que doit proposer à l'arbitre pour qu'il nous soit fidèle ?
  - Quels moyens doit on employer pour pérenniser sa fidélisation ?
  - Comment fidéliser le club de l'arbitre dans le recrutement ?
  - Que peut-on proposer aux clubs participant au recrutement d'arbitres ?
  - .....
- Axe de travail : **LA FORMATION**
- Le candidat arbitre
- La formation initiale
    - Coût de cette formation ?
    - Quels sont les enjeux de cette formation ?
    - .....
  - Le suivi des candidats arbitres
    - Coût de ce suivi ?
    - Quels sont les enjeux de ce suivi ?
    - .....
- Les arbitres titulaires
- Continuer à former
    - Coût de cette formation ?
    - Quels sont les enjeux du maintien de la formation des arbitres titulaires ?
    - .....
  - Suivre et former
    - Coût du suivi des arbitres titulaires ?
    - Quels sont les enjeux du suivi des arbitres titulaires ?
    - .....

Durant 1 heure 15, les groupes de travail ont débattu, discuté, proposé et envisagé des propositions et énoncé des solutions aux différentes questions posées.

Président de la CDDRFA  
Floréal BARRANCO

Compte rendu du groupe de travail  
**RECRUTEMENT et FIDELISATION**

Le **RECRUTEMENT**, c'est d'aller vers les Clubs.

**Chez les jeunes**

- La présentation peut se faire lors des entrainements :
  - o Auprès des éducateurs ;
  - o En entrant contact avec les enfants pour la catégorie jeunes.
- Comment ?
  - o Par des jeux
  - o Des QCM simples sur les lois du jeu

**Chez les seniors**

- La présentation peut se faire lors des entrainements :
  - o Auprès des entraîneurs ;
  - o En entrant en contact avec les joueurs
- Comment
  - o En proposant un débat sur l'arbitrage avec ses différentes facettes
  - o En proposant des QCM sur les lois du jeu
  - o Le visionnage de vidéos en relation avec les lois du jeu
- Par qui ?
  - o Référents arbitres dans les clubs
  - o Les éducateurs FORMES
  - o Arbitres donnant deux journées de bénévolat
  - o Membre de la CDA et du District

Il apparait la nécessité de **CREER un Centre de Formation**

- Comment avec plusieurs écoles ? et adapter les horaires aux différentes catégories.

**La FIDELISATION du RECRUTEMENT**

Chez les jeunes, action de découverte de l'arbitrage, par plateau ou autre regroupement, un après-midi de formation sous forme de « **FESTI-FOOT-ARBITRE** » dont l'objectif serait l'arbitrage et au terme de la journée des récompenses seraient attribuées.

La Fidélisation des arbitres titulaires, action auprès des Clubs, en les aidant à responsabiliser leurs arbitres (exemple : interlocuteur privilégié pour recruter), inciter les clubs à être demandeur auprès de leur arbitre.

## Compte rendu du groupe de travail

# FORMATION

### La formation initiale des candidats arbitres

- Coût de celle-ci :
  - o Demandée aux clubs envoyant un candidat 200 €, or celle-ci a un coût réel de 300 € effectifs.
  
- Accompagnement des arbitres stagiaires
  - o Il est demandé que l'accompagnement de ses candidats soit fait sur 5 rencontres alors qu'actuellement seulement 2 sont proposées, puis 2 contrôles pratiques notés sont faits.
  
- Moyens financiers
  - o Il en ressort un manque de moyens financiers pour accompagner la formation et le suivi de ces candidats.
  
- Outils de formation
  - o Utilisation des outils numériques ainsi que les vidéos
  
- Suivi administratif des dossiers
  - o Dossiers médical très souvent incomplet, on détecte un manque de communication entre l'arbitre et son club et avec les instances du district.
  - o Plus de communication avec les clubs et plus de pédagogie avec les acteurs du football.
  
- Arbitres titulaires
  - o Leur suivi est coûteux financièrement.
  - o Stages sur une matinée sont à proscrire, car peu d'attention apportée par les personnes convoquées, elles font seulement acte de présence et ne s'impliquent pas dans le travail demandé.

## BILAN

Je remercie les personnes et les clubs qui ont participé à cette matinée de travail. Je remercie les personnes qui dans les groupes de travail ont apporté leur contribution à trouver des solutions ou fait des remarques intelligentes au niveau de l'arbitrage.

Avec le représentant des éducateurs, il en ressort de la mise en place d'une passerelle entre les arbitres et les éducateurs lors de leurs différentes réunions afin que les deux entités apprennent à se connaître et se côtoyer en connaissant les problèmes de chacune.

Il en ressort que la CDRFA doit aller vers les clubs en proposant des activités ou des actions dans les clubs (modalités à définir) afin de pérenniser le recrutement d'arbitres en premier lieu les clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage. Par la suite aller vers les écoles de football indépendantes ou non de manière à faire découvrir auprès des jeunes d'une façon ludique les lois du jeu et la fonction d'arbitre.

On notera que les moyens financiers pour assurer la formation du corps arbitral font énormément défaut et que « **FORMER** » coûte cher aux instances.

Un constat est fait, lors de cette réunion, un manque de clubs concernés par le problème de l'arbitrage et l'on sent un manque d'implication de la part des clubs en sachant que le problème de l'arbitrage est primordial.

L'analyse faite de la situation arbitrale au sein du District du Lot ne semble pas toucher les clubs et le malaise persiste et ne fait qu'empirer chaque année.

Notre corps arbitral est vieillissant et cela ne présage pas un bel avenir aux arbitres lotois. La catégorie jeunes arbitres de district est pratiquement inexistante seulement deux jeunes arbitres ont renouvelé pour cette saison. Comment voulez-vous que les jeunes s'impliquent dans cette fonction qui trop souvent est prise à partie par certains éducateurs dirigeants ou parents de joueurs qui décrient fort et haut la prestation du candidat ou de l'arbitre. Présidents de clubs, un appel vous ait lancé, **aidez** les candidats et les arbitres en faisant le nécessaire auprès de vos éducateurs ou parents trop agressifs face à la prestation de l'arbitre.

La relève ne peut être assurée car peu de candidats intéressés par l'arbitrage et c'est encore les clubs en infraction qui au nombre de 23 font la une et ils représentent 36 % des clubs lotois. Un manque d'implication est constaté de la part des clubs au niveau du recrutement et surtout ils souhaitent être arbitrés par des officiels mais ceux-ci ne fournissent pas suffisamment de candidats pour pallier aux carences constatées.

Encore merci, aux personnes qui ont participé, si vous vous sentez concernés par les problèmes de l'arbitrage et participer aux actions de recrutement, de fidélisation rejoignez moi au sein de la CDDRFA et aidez-moi pour, qu'ensemble nous puissions travailler en allant vers les clubs afin d'enrayer la pénurie d'arbitres qui nous fait actuellement défaut.

Président de la CDRFA  
Floréal BARRANCO

# INFORMATIONS GENERALES

## **RAPPEL**

### **ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER :**

Le **SAMEDI 9 DECEMBRE 2017** au siège du District du Lot de Football à Cahors.

**N.B. : Appel des clubs à partir de 9 heures.**

Veillez trouver ci-après le pouvoir ainsi que l'ordre du jour transmis par courriel à tous les clubs :



## POUVOIR

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CLUBS

**DU 9 DECEMBRE 2017 à 9 h 30  
à CAHORS, siège du District.**

Numéro affiliation du club : .....

Le bureau du club de : .....

Donne pouvoir à M. (ou Mme).....

Numéro de licence .....

Pour le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des clubs.

Signature du Président

Cachet du Club

*Rappel art. 12.3 des Statuts du District du Lot de Football : « s'ils ne sont pas Présidents de leur association, les délégués doivent être munis d'un pouvoir de celle-ci, Pouvoir signé du Président. Un délégué ne peut représenter, au plus, que 2 associations y compris la sienne, et à condition qu'il représente déjà celle-ci. Le délégué devra être muni de pouvoirs réguliers signés de chacune de ces associations. Chaque club ne pourra déléguer qu'un seul représentant. En aucun cas plusieurs membres d'un même club ne pourront représenter d'autres associations. »*

## **ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL**

**SAMEDI 9 DECEMBRE 2017 à 9 h 30  
au siège du District du Lot de Football à Cahors**

### **Ordre du jour :**

- 9 h 00 : Accueil et émargements des clubs.
- 9 h 30 : Assemblée Générale d'Hiver,  
Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 juin 2017 à Bagnac/ Célé  
(paru au PV n° 2 du 11 juillet 2017).
- Intervention du Président.
- Informations du Secrétaire Général.
- Présentation du bilan par Monsieur Frédéric Dardy, expert-comptable Sofrec.
- Intervention de Madame Nathalie Viguier Commissaire aux comptes.
- Approbation par l'Assemblée Générale des comptes annuels au 30/06/17 – Vote.  
Budget prévisionnel 2017/2018 – Vote.
- Intervention des personnalités.
- Remise dotations « Bénévoles du Mois ».
- Verre de l'amitié, à l'issue de l'Assemblée Générale.